

# Commune d'Ayguesvives

## Réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de

**M. OBERTI Jacques, Maire,**

**Etaient présents :** ADAM Pascal, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc

**Absents excusés :** ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, LAFFONT Maryse, MAUFRAS Jean-Yves

**Procurations :** GRELAT Hélène a donné procuration à DAZA Diane-Sarah, PINAUD Sébastien a donné procuration à CHAUVET Michel

**Date de la convocation :** 16 juin 2016

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 13	Votants : 15
------------------------	------------------	---------------	--------------

**Début de séance : 21 heures**

### Ordre du jour :

- Tarifs Restaurant Scolaire et ALAE au 1er septembre 2016
- Règlement Intérieur ALAE
- Règlement Intérieur Restaurant Scolaire
- Convention Commune / Sicoval mise à disposition de matériel
- Avis sur le dossier ICPE plate-forme de LIDL à Baziège
- Modification des statuts du Sicoval – Compétence en matière de funéraire
- Convention Commune / Sicoval – Groupement de commande assurance flotte automobile
- Indemnité 2016 versée au Contrôleur des impôts
- Demande de subvention Chemin de la Tuilerie – Programme dégâts d'orage
- Questions diverses

### 1 - Election du secrétaire de séance

S. Lombard est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

### 2 – Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose que les questions suivantes soient ajoutées à l'ordre du jour :

- Convention Commune / ASA XIII pour la Fête de la Musique et des Bénévoles
- Décision Budgétaire Modificative
- Prise de position du Conseil Municipal concernant la dissolution du SITPA

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

### 3 – Délibération 2016/07/01 : Tarifs Restaurant Scolaire et ALAE au 1er septembre 2016

En préambule, M. le Maire remercie les membres de la Commission extra-municipale (élus, direction ALAE, Parents d'élèves et CAF) pour avoir travaillé à l'élaboration des tarifs et Règlement Intérieur de l'ALAE et du Restaurant scolaire.

[Texte]

Il rappelle au Conseil Municipal que le calcul des tarifs du restaurant scolaire et de l'Alae, depuis septembre 2011, sont établis en fonction du quotient familial CAF, basé sur le revenu fiscal de référence, sans les frais réels, et auquel il convient d'ajouter les prestations familiales versées.

J. Follet présente le travail de la Commission. Il précise les objectifs qui ont conduit la réflexion :

- amélioration de la régularité du taux d'effort des familles ;
- participation de la Commune quel que soit le niveau de QF (Quotient Familial) ;
- reconnaissance de l'effort de gestion au niveau cantine ;
- maintien de la politique tarifaire différenciée entre les différents moments d'accueil.

La répartition des familles dans les différentes tranches de QF est sensiblement identique à l'année précédente.

#### **Les constats de la CAF :**

<b>ALAE</b>	Dépenses : charges de personnel fortes = 91%	
	Recettes attendues :	Recettes effectives :
	CAF = 1/3	1/3
	Familles = 1/3	27 %
	Commune = 1/3	36 %
➤ Objectifs : retrouver la répartition 3 tiers		
<b>RESTAURANT</b>	Dépenses : Alimentation	34%
	Préparation	22%
	Personnel	30%
	Services et entretien	20%
	Recettes attendues et effectives :	Commune 1/3
		Familles 2/3
➤ Objectifs atteints		

#### **Garderie du mercredi midi**

Constat : environ 30 enfants fréquentent le service, le taux d'encadrement est identique à un service ALAE, le tarif unique est de 0.10 € ; ce qui est très faible. Il y a de fréquents retards des parents (jusqu'à 15 minutes).

Proposition : passer l'accueil du mercredi midi en ALAE pour pouvoir prétendre à un subventionnement CAF et étendre la période d'accueil pour mieux répondre au besoin des familles.

#### **Proposition tarifaire pour l'ALAE**

- Conserver deux taux horaires
- Réduire voire supprimer à terme l'atténuation fratrie car déjà prise en compte dans le QF
- Ajuster les taux d'effort pour avoir une répartition plus équitable
- Mettre en place l'ALAE le mercredi midi

#### **Proposition tarifaire pour le Restaurant Scolaire**

- Tarifs inchangés (pour la tranche 1<sup>er</sup> enfant)
- Atténuation dans la notion de fratrie
- Taux d'effort inchangés

Nota : coût horaire du service ALAE = 2.96 €  
coût du service Repas = 5.06 €

M. le Maire précise que les services ne sont jamais facturés au coût réel, considérant qu'il y a toujours une participation de la collectivité quel que soit la tranche de QF, en vertu du principe de solidarité par l'impôt.

S. Daza mentionne le sérieux du travail de la Commission qui a su atteindre les objectifs et les présenter de façon claire et concise.

M. le Maire répond que les objectifs politiques étaient posés et qu'il y avait une volonté d'apporter des changements progressifs.

Il propose d'approuver les propositions de tarifs élaborées et de les appliquer au 1<sup>er</sup> septembre 2016, tels que :

#### **Définition des tranches tarifaires**

Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
de	0 €	400 €	480 €	576 €	690 €	828 €	994 €	1 192 €	1 431 €	1 717 €	2 060 €	2 472 €
à	399 €	479 €	575 €	689 €	827 €	993 €	1 191 €	1 430 €	1 716 €	2 059 €	2 471 €	et plus

[Texte]

## Dégressivité selon le nombre d'enfants bénéficiant du service

Ordre de fratrie	Remise	Taux appliqué
1 <sup>er</sup> enfant	0 %	100 %
2 <sup>ème</sup> enfant	5 %	95 %
3 <sup>ème</sup> enfant et au-delà	10 %	90 %

## Tarifs Restauration scolaire

Cantine												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	1,13 €	1,36 €	1,62 €	1,92 €	2,28 €	2,66 €	3,04 €	3,29 €	3,50 €	3,69 €	3,90 €	4,10 €
2 <sup>ème</sup> enfant	1.07 €	1.29 €	1.54 €	1.82 €	2.17 €	2.53 €	2.89 €	3.13 €	3.33 €	3.51 €	3.71 €	3.90 €
3 <sup>ème</sup> enfant	1.02 €	1.22 €	1.46 €	1.73 €	2.05 €	2.39 €	2.74 €	2.96 €	3.15 €	3.32 €	3.51 €	3.69 €

Tarif Adulte : 5.06 €, dans le cadre d'une activité communale

## ALAE

### Définition des séquences ALAE

L'ALAE est en tarification par séquence avec un coût horaire affiché.  
Cela se traduit par des séquences auxquelles est associée une durée forfaitaire

	MATERNELLE	Séquence	Taux	ELEMENTAIRE	
1h30	7h30 → 9h00	Séquence MATIN	TAUX-matin/soir	7h30 → 8h50	1h20
1h45	12h00 → 13h45	Séquence MIDI	TAUX-midi/Tap	12h00 → 14h00	2h00
1h15	16h00 → 17h15	Séquence TAP	TAUX-midi/Tap	16h05 → 17h15	1h10
1h15	17h15 → 18h30	Séquence SOIR	TAUX-matin/soir	17h15 → 18h30	1h15
1h30	7h30 → 9h00	Séquence MERCREDI_MATIN	TAUX-matin/soir	7h30 → 9h00	1h30
0h45	12h00 → 12h45	Séquence MERCREDI_MIDI	TAUX-midi/Tap	12h00 → 12h45	0h45

### Définition des taux ALAE

TAUX matin / soir												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
Taux horaire	0,23 €/h	0,28 €/h	0,34 €/h	0,41 €/h	0,50 €/h	0,60 €/h	0,71 €/h	0,86 €/h	1,03 €/h	1,22 €/h	1,34 €/h	1,43 €/h

TAUX midi / Tap												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
Taux horaire	0,06 €/h	0,08 €/h	0,10 €/h	0,12 €/h	0,14 €/h	0,17 €/h	0,20 €/h	0,25 €/h	0,29 €/h	0,35 €/h	0,39 €/h	0,41 €/h

## ALAE MATERNELLE

Séquence MATIN = 1 h 30 x Taux matin / soir												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.35 €	0.42 €	0.51 €	0.62 €	0.75 €	0.90 €	1.07 €	1.29 €	1.55 €	1.83 €	2.01 €	2.15 €
2 <sup>ème</sup> enfant	0.33 €	0.40 €	0.48 €	0.58 €	0.71 €	0.86 €	1.01 €	1.23 €	1.47 €	1.74 €	1.91 €	2.04 €
3 <sup>ème</sup> enfant	0.31 €	0.38 €	0.46 €	0.55 €	0.68 €	0.81 €	0.96 €	1.16 €	1.39 €	1.65 €	1.81 €	1.93 €

[Texte]

Séquence MIDI = 1 h 45 x Taux midi / Tap												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.11 €	0.14 €	0.18 €	0.21 €	0.25 €	0.30 €	0.35 €	0.44 €	0.51 €	0.61 €	0.68 €	0.72 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.10 €	0.13 €	0.17 €	0.20 €	0.23 €	0.28 €	0.33 €	0.42 €	0.48 €	0.58 €	0.65 €	0.68 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.09 €	0.13 €	0.16 €	0.19 €	0.22 €	0.27 €	0.32 €	0.39 €	0.46 €	0.55 €	0.61 €	0.65 €

Séquence TAP = 1 h 15 x Taux midi / Tap												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.08 €	0.10 €	0.13 €	0.15 €	0.18 €	0.21 €	0.25 €	0.31 €	0.36 €	0.44 €	0.49 €	0.51 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.07 €	0.10 €	0.12 €	0.14 €	0.17 €	0.20 €	0.24 €	0.30 €	0.34 €	0.42 €	0.46 €	0.49 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.07 €	0.09 €	0.11 €	0.14 €	0.16 €	0.19 €	0.23 €	0.28 €	0.33 €	0.39 €	0.44 €	0.46 €

Séquence SOIR = 1 h 15 x Taux matin / soir												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.29 €	0.35 €	0.43 €	0.51 €	0.63 €	0.75 €	0.89 €	1.08 €	1.29 €	1.53 €	1.68 €	1.79 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.27 €	0.33 €	0.40 €	0.49 €	0.59 €	0.71 €	0.84 €	1.02 €	1.22 €	1.45 €	1.59 €	1.70 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.26 €	0.32 €	0.38 €	0.46 €	0.56 €	0.68 €	0.80 €	0.97 €	1.16 €	1.37 €	1.51 €	1.61 €

Séquence MERCREDI MATIN = 1 h 30 x Taux matin / soir												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.35 €	0.42 €	0.51 €	0.62 €	0.75 €	0.90 €	1.07 €	1.29 €	1.55 €	1.83 €	2.01 €	2.15 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.33 €	0.40 €	0.48 €	0.58 €	0.71 €	0.86 €	1.01 €	1.23 €	1.47 €	1.74 €	1.91 €	2.04 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.31 €	0.38 €	0.46 €	0.55 €	0.68 €	0.81 €	0.96 €	1.16 €	1.39 €	1.65 €	1.81 €	1.93 €

Séquence MERCREDI MIDI = 0 H 45 x Taux midi / Tap												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.05 €	0.06 €	0.08 €	0.09 €	0.11 €	0.13 €	0.15 €	0.19 €	0.22 €	0.26 €	0.29 €	0.31 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.04 €	0.06 €	0.07 €	0.09 €	0.10 €	0.12 €	0.14 €	0.18 €	0.21 €	0.25 €	0.28 €	0.29 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.04 €	0.05 €	0.07 €	0.08 €	0.09 €	0.11 €	0.14 €	0.17 €	0.20 €	0.24 €	0.26 €	0.28 €

### **Retards**

Séquence SOIR : au troisième retard, facturation forfaitaire de 1 €

Séquence MERCREDI MIDI : dès le premier retard, facturation forfaitaire de 1 €

### **ALAE ELEMENTAIRE**

Séquence MATIN = 1 h 20 x Taux matin / soir												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.31 €	0.37 €	0.45 €	0.55 €	0.67 €	0.80 €	0.95 €	1.15 €	1.37 €	1.63 €	1.79 €	1.91 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.29 €	0.35 €	0.43 €	0.52 €	0.63 €	0.76 €	0.90 €	1.09 €	1.30 €	1.55 €	1.70 €	1.81 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.28 €	0.34 €	0.41 €	0.49 €	0.60 €	0.72 €	0.85 €	1.03 €	1.24 €	1.46 €	1.61 €	1.72 €

Séquence MIDI = 2 h x Taux midi / Tap												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.12 €	0.16 €	0.20 €	0.24 €	0.28 €	0.34 €	0.40 €	0.50 €	0.58 €	0.70 €	0.78 €	0.82 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.11 €	0.15 €	0.19 €	0.23 €	0.27 €	0.32 €	0.38 €	0.48 €	0.55 €	0.67 €	0.74 €	0.78 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.11 €	0.14 €	0.18 €	0.22 €	0.25 €	0.31 €	0.36 €	0.45 €	0.52 €	0.63 €	0.70 €	0.74 €

Séquence TAP = 1 h 10 x Taux midi / Tap												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.07 €	0.09 €	0.12 €	0.14 €	0.16 €	0.20 €	0.23 €	0.29 €	0.34 €	0.41 €	0.46 €	0.48 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.07 €	0.09 €	0.11 €	0.13 €	0.16 €	0.19 €	0.22 €	0.28 €	0.32 €	0.39 €	0.43 €	0.45 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.06 €	0.08 €	0.11 €	0.13 €	0.15 €	0.18 €	0.21 €	0.26 €	0.30 €	0.37 €	0.41 €	0.43 €

Séquence SOIR = 1 h 15 x Taux matin / soir												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.29 €	0.35 €	0.43 €	0.51 €	0.63 €	0.75 €	0.89 €	1.08 €	1.29 €	1.53 €	1.68 €	1.79 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.27 €	0.33 €	0.40 €	0.49 €	0.59 €	0.71 €	0.84 €	1.02 €	1.22 €	1.45 €	1.59 €	1.70 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.26 €	0.32 €	0.38 €	0.46 €	0.56 €	0.68 €	0.80 €	0.97 €	1.16 €	1.37 €	1.51 €	1.61 €

Séquence MERCREDI MATIN = 1 h 30 x Taux matin / soir												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.35 €	0.42 €	0.51 €	0.62 €	0.75 €	0.90 €	1.07 €	1.29 €	1.55 €	1.83 €	2.01 €	2.15 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.33 €	0.40 €	0.48 €	0.58 €	0.71 €	0.86 €	1.01 €	1.23 €	1.47 €	1.74 €	1.91 €	2.04 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.31 €	0.38 €	0.46 €	0.55 €	0.68 €	0.81 €	0.96 €	1.16 €	1.39 €	1.65 €	1.81 €	1.93 €

Séquence MERCREDI MIDI = 0 h 45 x Taux midi / Tap												
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1 <sup>er</sup> enfant	0.05 €	0.06 €	0.08 €	0.09 €	0.11 €	0.13 €	0.15 €	0.19 €	0.22 €	0.26 €	0.29 €	0.31 €
2 <sup>em</sup> enfant	0.04 €	0.06 €	0.07 €	0.09 €	0.10 €	0.12 €	0.14 €	0.18 €	0.21 €	0.25 €	0.28 €	0.29 €
3 <sup>em</sup> enfant	0.04 €	0.05 €	0.07 €	0.08 €	0.09 €	0.11 €	0.14 €	0.17 €	0.20 €	0.24 €	0.26 €	0.28 €

#### Retards

Séquence SOIR : au troisième retard, facturation forfaitaire de 1 €

Séquence MERCREDI MIDI : dès le premier retard, facturation forfaitaire de 1 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs ALAE et Restaurant Scolaire proposés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

#### **4 – Délibération 2016/07/02 : Règlement Intérieur ALAE**

S. Daza rappelle que le Règlement Intérieur de l'ALAE avait été entièrement refondu et validé au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La Commission l'a de nouveau toiletté et apporté quelques modifications :

- Ajout d'un accueil ALAE le mercredi midi, avec allongement de la durée à 0h45
- Temps Tap : si l'enfant est inscrit, avec ou sans activités figurant sur la plaquette, le parent ne peut pas venir le chercher
- Délai d'inscription et d'information en cas d'absence de l'enfant
- Précisions en cas de grève
- Pénalités en cas de retard des parents

M. le Maire propose d'adopter ce nouveau Règlement Intérieur de l'ALAE pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Règlement Intérieur de l'ALAE.

Abstention = 1	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

#### **5 – Délibération 2016/07/03 : Règlement Intérieur Restaurant Scolaire**

S. Daza présente le Règlement Intérieur du Restaurant Scolaire, en mentionnant qu'à part quelques modifications mineures, il n'a pas été changé.

[Texte]

K. Tropis pense qu'il serait nécessaire de préciser la formule quant à l'absence de l'enfant à la cantine en cas de grève à l'école mais de repas assuré.

M. le Maire propose d'adopter le nouveau Règlement Intérieur du Restaurant Scolaire, moyennant l'ajout demandé, pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Règlement Intérieur.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

## **6 – Délibération 2016/07/04 : Convention Commune / Sicoval mise à disposition de matériel**

M. le Maire rappelle les nouvelles dispositions du Sicoval en matière de mise à disposition de matériel pour les manifestations.

Eu égard à l'intérêt de la Commune de bénéficier du prêt de matériel, il est nécessaire de conventionner avec le Sicoval pour déterminer les modalités de mise à disposition, selon la grille tarifaire élaborée et présentée.

S. Daza explique qu'il faudra que la Commune se positionne sur la conduite à tenir par rapport aux associations utilisatrices de ces matériels.

M. le Maire précise que les associations ont fait des efforts dans ce sens et qu'elles ont bien joué le jeu. Pour 2016, il est impossible de leur répercuter les coûts.

M. Vatin demande que soit évalué le matériel demandé et non utilisé.

M. Chauvet demande encore plus de rigueur des associations sur l'organisation des manifestations afin de ne pas grever le budget communal par des réservations de matériel surévaluées.

M. Vatin signale un problème potentiel quant au retrait des matériels au Sicoval par les services techniques.

M. le Maire indique qu'il n'est pas favorable au fait d'impacter les coûts de mise à disposition des matériels sur les subventions allouées aux associations, mais qu'un débat aura lieu en Conseil Municipal.

	Coût forfaitaire à la Petite Manifestation	Coût forfaitaire à la Grande Manifestation	Coût Podium (livraison, montage, démontage)
<b>Matériel concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 tente <u>et/ou</u></li> <li>• 1 stand <u>et/ou</u></li> <li>• jusqu'à 20 grilles incluses <u>et/ou</u></li> <li>• jusqu'à 20 barrières incluses <u>et/ou</u></li> <li>• jusqu'à 10 m<sup>2</sup> de praticables inclus</li> <li>• jusqu'à 10 tables incluses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• au-delà de 1 tente et/ou</li> <li>• au-delà de 1 stand et/ou</li> <li>• au-delà de 20 grilles et/ou</li> <li>• au-delà de 20 barrières et/ou</li> <li>• au-delà de 10 m<sup>2</sup> de praticables et/ou</li> <li>• au-delà de 10 tables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit podium (36 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Grand podium (63 m<sup>2</sup>)</li> </ul>
<b>Coût</b>	<b>100 €</b>	<b>277 €</b>	<b>520 €</b>
<b>Durée</b>	<b>Durée de la manifestation fixée par la commune</b>		
<b>Mode de facturation</b>	<b>Facturation en fin d'année à la commune</b>		
	<b>100 € x nbre de manifestations réalisées dans l'année</b>	<b>277 € x nbre de manifestations réalisées dans l'année</b>	<b>520 € x nbre de podiums empruntés dans l'année</b>
<b>Date effective de la tarification</b>	<b>1<sup>er</sup> juillet 2016</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2016</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2016</b>
<b>Annulation de la totalité du matériel réservé moins de 15 jours avant la date de la manifestation</b>	<b>Facturation de la manifestation</b>	<b>Facturation de la manifestation</b>	<b>Facturation des podiums</b>

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention Commune / Sicoval pour la mise à disposition de matériel.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **7 – Délibération 2016/07/05 : Avis sur le dossier ICPE plate-forme de LIDL à Baziège**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet de la Haute-Garonne par arrêté préfectoral en date du 20 mai 2016 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au titre des ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), par la société LIDL, pour la construction et l'exploitation d'un entrepôt logistique à Baziège. La Commune d'Ayguesvives est appelée à émettre un avis sur ce projet.

L'enquête publique se déroule du 13 Juin 2016 au 15 Juillet 2016 inclus.

Ce projet de plateforme logistique jouxte un entrepôt existant appartenant à Lidl, qu'il est destiné à remplacer, au lieu-dit « Pigné-Lupis ». L'entrepôt de 54 000 m<sup>2</sup> comprendra 9 cellules de stockage et un pool palettes. Le bâtiment hébergera aussi des bureaux administratifs et des locaux techniques.

M. le Maire précise que cette plateforme, opérationnelle vers 2018, sera un véritable réservoir d'emplois pour le territoire. Les anciens locaux seront valorisés et pourront accueillir de nouvelles entreprises.

M. Chauvet note que le projet présente une difficulté pour la défense incendie du fait de l'absence d'eau disponible dans le secteur. Il sera nécessaire de créer une réserve.

Le dossier complet est consultable en Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au projet.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **8 – Délibération 2016/07/06 : Modification des statuts du Sicoval – Compétence en matière de funéraire**

M. le Maire informe que depuis plusieurs années il existe une saturation des crématoriums sur la Grande Agglomération Toulousaine.

Plusieurs communes du Sicoval ont été contactées par des sociétés privées pour créer des crématoriums.

Plutôt que de laisser les communes entrer en concurrence au sein d'un même territoire, le Conseil de Communauté du Sicoval s'est prononcé sur le transfert de compétences des communes vers la Communauté en matière funéraire.

La première phase est celle du transfert de compétences des communes au Sicoval, à la majorité qualifiée.

Il appartient aux communes de délibérer pour savoir si elles sont favorables, ou non, à ce transfert.

Un appel à projet sera lancé par le Sicoval aux communes, avec des critères bien définis tels que mode de gestion et répartition financière. Puis un jury déterminera le site le plus adéquat, celui qui réunira les meilleures conditions : accès, cadre...

M. Vatin demande si l'exploitant sera forcément une entreprise funéraire.

M. le Maire répond qu'il y a 3 possibilités :

- le Sicoval gère en régie directe. Ce n'est pas a priori le souhait du Sicoval ;
- l'affermage : le Sicoval construit et assure l'entretien mais confie l'exploitation à une société privée ;
- la concession : le Sicoval confie la totalité à une entreprise privée.

A ce stade, le Sicoval penche plutôt pour le modèle de concession.

F. Emery dit qu'il faudra porter un soin particulier au cadre environnemental, notamment l'aménagement paysager.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, au transfert de compétence en matière de funéraire au Sicoval.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **9 – Délibération 2016/07/07 : Convention Commune / Sicoval – Groupement de commande assurance flotte automobile**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Sicoval propose aux collectivités qui le souhaitent de constituer un groupement de commandes sur les risques automobiles.

P. Adam explique qu'un appel a été lancé aux collectivités. Quatre sont intéressées : Sicoval, Ramonville, Escalquens et Ayguesvives. Les autres communes se sont retirées. L'intérêt pour les communes est de globaliser le risque sur un parc automobile plus important pour faire baisser les tarifs.

Une consultation sera lancée prochainement. Le dossier est épaulé par un cabinet qui aide au montage et optimise au maximum le marché. L'engagement sera de 5 ans et le souhait est que le groupement de commande soit effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de pouvoir résilier les contrats en temps utile.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune d'Ayguevives intègre cette démarche de groupement de commandes dans le cadre de l'assurance flotte automobile.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention Commune / Sicoval pour le groupement de commande assurance flotte automobile.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **10 – Délibération 2016/07/08 : Indemnité 2016 versée au Contrôleur des impôts**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'une permanence annuelle en mairie des Services Fiscaux concernant la déclaration de revenus et l'accord du Conseil pour verser une indemnité au titre de cette action au contrôleur. Cette prestation est fournie en dehors de l'exercice de sa fonction dans les services et s'inscrit dans le cadre des dispositions du Décret n° 82 979 du 19 novembre 1982.

M. le Maire propose de maintenir pour 2016 le montant de l'indemnité attribué les années précédentes, à savoir, 80 euros brut pour une permanence de 4 heures.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'indemnité 2016 versée au Contrôleur des impôts.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **11 – Délibération 2016/07/09 : Demande de subvention Chemin de la Tuilerie – Programme dégâts d'orage**

A. Maurel rappelle au Conseil Municipal qu'en juin 2015, suite à plusieurs orages, les talus du ruisseau de l'Amadou, au niveau du chemin de la Tuilerie ont menacé de s'effondrer voire même ont cédé à certains endroits. Afin d'y remédier la Commune a fait réaliser une consolidation du talus par tunage en bois et une création de saignées avec grille pour canaliser les eaux de surface. Le montant total des travaux est estimé à 14 002.72 € HT.

M. le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide financière, au titre des dégâts d'orage.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **12 – Délibération 2016/07/10 : Décision Modificative n° 2 - Virement de crédit**

Vu la convention portant attribution d'une subvention à l'association Rugby à XIII d'Ayguevives, afin d'organiser la manifestation « Fête des bénévoles et de la Musique 2016 »,

Considérant que cette subvention n'est pas prévue au budget primitif 2016, M. le Maire propose de transférer le montant nécessaire du compte 022 – dépenses imprévues de fonctionnement au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------



## **13 – Délibération 2016/07/11 : Convention Commune / ASA XIII Fête des bénévoles et de la musique**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation sur la Commune de la Fête des Bénévoles et de la Musique le 21 juin 2016.

L'ASA XIII est chargé de mettre en œuvre une scène ouverte, entièrement équipée et sonorisée, avec présence d'une table de mixage et d'un technicien chargé de gérer les balances.

M. le Maire propose d'octroyer à l'ASA XIII une subvention d'un montant de 300 euros pour la mission confiée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention Commune / ASA XIII.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **14 – Délibération 2016/07/12 : Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées (SITPA)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SITPA est une structure syndicale créée et gérée par le Conseil Départemental, avec représentation des élus des communes, qui permet la gratuité des transports pour les personnes âgées en dehors du périmètre de Toulouse, en partenariat avec Tisséo.

Dans le cadre du Schéma Départemental de coopération intercommunale (loi NOTRe) il a été décidé de dissoudre le SITPA.

Le SITPA, sans remettre en question la dissolution, a demandé à M. le Préfet un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2017, afin de trouver la bonne structure pour prendre le relais.

Le SITPA demande donc aux communes adhérentes de prendre position pour appuyer cette demande.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la démarche du SITPA.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 15	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **Questions diverses**

- S. Daza informe le Conseil de la parution du nouveau **bulletin municipal** le Vent d'Autan dont la distribution sera assurée par les élus.  
Elle demande les synthèses sur les points d'urbanisme des réunions de quartier afin de pouvoir finaliser les comptes rendus et les distribuer.
- J. Sartori informe que les **tarifs du repas républicain**, le 9 juillet, restent inchangés.
- M. le Maire rappelle que le Conseil Départemental a régularisé un certain nombre de dossiers en attente. A ce titre, la Commune a reçu les **subventions** suivantes :
  - 40% sur 13 200 € pour l'achat de la classe mobile ;
  - 40% de 3 526 € pour les travaux d'éclairage extérieur aux écoles.
- M. le Maire donne le montant de la **notification CAF pour l'ALAE** :
  - Subvention totale : 87 781 €
  - 61 446.99 €, premier versement à titre d'acompte 2016
  - 34 791.42 € versé au titre du solde 2015
- M. le Maire informe d'un certain nombre de réunions ou manifestations à venir :
  - le **Rugby à XIII** sera mis à l'honneur le samedi 25 juin avec plusieurs remises de médailles, notamment :
    - à l'équipe UNSS championne de France
    - à l'équipe ASA XIII féminine vice-championne de France
    - à 2 joueurs d'Ayguesvives, Olivier Janzac et Sébastien Yésa, qui ont gagné le championnat de France Elite.
  - **Inauguration de l'arbre de la paix et de la laïcité** au parc, avec spectacle chanté par les enfants de l'école vendredi 24 juin
  - Les **24 heures du tennis** au gymnase samedi 2 juillet

[Texte]

- **Assemblée Générale du FC Autan** samedi 2 juillet
- **Convivencia** à l'écluse du Sanglier lundi 11 juillet
- G. Delmas informe que les travaux de réfection du **mur du cimetière** commenceront début juillet.
- M. le Maire informe de la demande du **BOC (Baziège)** d'utiliser les terrains pour des rencontres amicales le 2 juillet. Il rappelle que toute demande doit être faite selon les règles définies par délibération, en l'occurrence une demande officielle écrite. Il souligne qu'il y aura probablement un problème de tonte et de traçage.
- A. Maurel informe d'un nouveau point étudié par la Commission Urbanisme sur la réalisation de **pistes cyclables** et chemins de randonnées. Le 29 juin le Sicoval détachera un agent du service foncier afin de présenter les acquisitions foncières sur les berges de l'Amadou.
- M. le Maire informe de diverses réunions récentes sur la dynamique du **Canal des 2 mers**, à l'initiative de VNF d'une part, et de l'Etat d'autre part, pour créer un groupement d'intérêt public susceptible de porter des initiatives en matière de concertation entre partenaires, et des projets. Ces démarches s'inscrivent dans le cadre d'une démonstration auprès de l'UNESCO que la France porte une attention certaine au Canal du Midi en matière de classement. Il s'agira de deux démarches complémentaires : d'une part l'augmentation du périmètre de classement et d'autre part la dynamisation du Canal.  
Dans ces réunions, le projet de halte fluviale d'Ayguessvives est cité comme un projet phare. Ce qui augure d'un potentiel de levée de fonds important, de l'Europe, de l'Etat et de la Région.
- J. Sartori informe que le bureau d'étude Architecte du Sicoval est intervenu plusieurs fois pour le projet de **rénovation de l'école**.
- M. le Maire informe qu'il y aura la **fermeture d'une classe** à la rentrée 2016. Les enseignants ont demandé à pouvoir réintégrer le préfabriqué élémentaire pour libérer les 2 Algeco, trop petits. S. Daza demande quel est l'intérêt de cette demande, étant donné que les Algeco sont plus récents et donc mieux équipés notamment en climatisation.  
M. le Maire demande que soient communiqués les effectifs des classes pour pouvoir étudier la demande des maîtres. En tout état de cause, ces Algeco seront utilisés lors des travaux de rénovation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.